



COMITE SYNDICAL

3 NOVEMBRE 2021

Compte-rendu

Etaient présents avec voix délibérative :

Membres titulaires : Mesdames Brosse, Chaléat, Chazal, Da Silva, Girard, Guillon, Marion, Perez, Place, Rossi et Messieurs Arnaud, Baudouin, Benchelloug, Bouvier, Chabert, Charrin, Chaumont, Fanget, Ferlay, Ferrand, Gontier, Gounon, Hourdou, Jouvét, Luyton, Marce, Monchal, Moulin, Rouit, Vandermoere

Membres ayant donné pouvoir : Mme Scherer à M. Marce, M. Cettier à Monsieur Gounon, M. Lebre à M. Moulin.

Etaient excusés : Madame Garnier et Messieurs Brottes, Fraysse, Kerenfort, Labadens, Petit, Sanson, Seignovert

Etaient absents (titulaires) : Madame Lopez et Messieurs Biolley, Brunet, Giranthon, Point, Valla, Vernet

Date de la convocation : 28 octobre 2021

Nombre de membres : 48

Nombre de présents : 30

Nombre de suffrages exprimés (pouvoirs inclus) : 42

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte ROSSI

Le Comité Syndical s'est réuni le 3 novembre 2021 à 17h30 à la salle Georges Brassens de Portes-lès-Valence sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD.

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Madame Bénédicte ROSSI est désignée comme secrétaire de séance.

> Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2021

Sans demande de modifications, le procès-verbal du 2 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Puis l'ordre du jour appelle les points suivants :

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

Le nombre de présents s'élève à 30 et le nombre de suffrages à 42.

ADMINISTRATION GENERALE

Point 1 – Énergie Rhône Vallée – Autorisation de participation

Rapporteur : Geneviève GIRARD

Le SYTRAD est actionnaire de la société Énergie Rhône Vallée et dispose d'un siège au Conseil d'administration.

Par délibération du 26 Mai 2021, le conseil d'administration de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale Énergie Rhône Vallée a arrêté le principe d'une prise de participation de la SAEML dans le projet central photovoltaïque d'Espeluche en partenariat avec EDF RENOUVELABLES.

Le but est de constituer une SAS entre Énergie Rhône Vallée et EDF renouvelables afin de développer la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir d'énergie photovoltaïque d'une surface maximale de 15 hectares sur la commune d'Espeluche (26), représentant une puissance au sol d'environ 15MWc pour une production annuelle estimée à plus de 20 GWh

La future SAS Centrale Photovoltaïque d'Espeluche sera une société par actions simplifiées au capital de 5.000 € à 7.000 € et filiale détenue à 100% par EDF RENOUVELABLES qui cédera 20% des parts de ladite SAS à Énergie Rhône Vallée.

Aux termes de l'article 1524-5 alinéa 16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration doivent également autoriser, par une délibération préalable, cette prise de participation.

→ Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la prise de participation d'Énergie Rhône Vallée dans la future SAS Centrale Photovoltaïque d'Espeluche.

Point 2 – Transformations de poste

Rapporteur : Philippe HOURDOU

Suite à différents départs d'agents du SYTRAD, il a été procédé à une réorganisation des postes de travail pour s'adapter aux nouveaux besoins et objectifs politiques.

C'est pourquoi, il est proposé de transformer deux postes, l'un d'attaché territorial, et l'autre d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe en postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

→ Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** cette réorganisation des postes et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son représentant à créer deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe, et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter le Comité technique du Centre de gestion pour supprimer un poste d'attaché territorial et un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe après nomination des intéressés, et **AUTORISE** à effectuer toutes les démarches et signer tout document en ce sens.

FINANCES

Point 3 – Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Monsieur Juvet

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la Présidente présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

- **Contexte et enjeux :**

L'année 2021 a été importante pour le SYTRAD à plusieurs titres :

- Intégration de l'augmentation de la TGAP sans répercussion sur la contribution des EPCI ; en 2022, la TGAP augmentera encore de 12 €/tonne
- Réception des travaux des centres de valorisation, ce qui permet dorénavant la production de combustible solide de récupération (CSR)
- Travaux et mise en service de la nouvelle chaîne de tri des collectes sélectives
- De nouvelles réglementations plus contraignantes à terme quant à la valorisation de la part fermentescible des ordures ménagères résiduelles
- Lancement d'une réflexion sur l'économie circulaire pour développer des pratiques plus vertueuses en matière de gestion des déchets

Les enjeux à venir sont les suivants :

- Enjeux pour le mandat
 - A court terme (2022), maintien de la progression des contributions des EPCI à +1,7% en moyenne
 - Pour les prochaines années, diminution de cette progression, si l'évolution des tonnages et l'absence de nouvelles contraintes réglementaires et financières (TGAP) le permettent
- A court terme, pour l'année 2022
 - Aider les EPCI membres du SYTRAD à maîtriser les tonnages d'ordures ménagères avec la recherche de leur diminution, notamment par le développement du compostage individuel et collectif et du tri sélectif hors foyer
 - Réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères pour mesurer l'évolution ces 3 dernières années
 - Aider les EPCI membres du SYTRAD à augmenter les tonnages de collectes sélectives grâce aux actions menées en lien avec l'extension des consignes de tri
 - Faire aboutir le projet de reprise de l'ISDND; dans ce cas, 2022 serait la dernière année de prise en charge de ce site par le SYTRAD
 - Rechercher de lieux de valorisation des combustibles solides de récupération

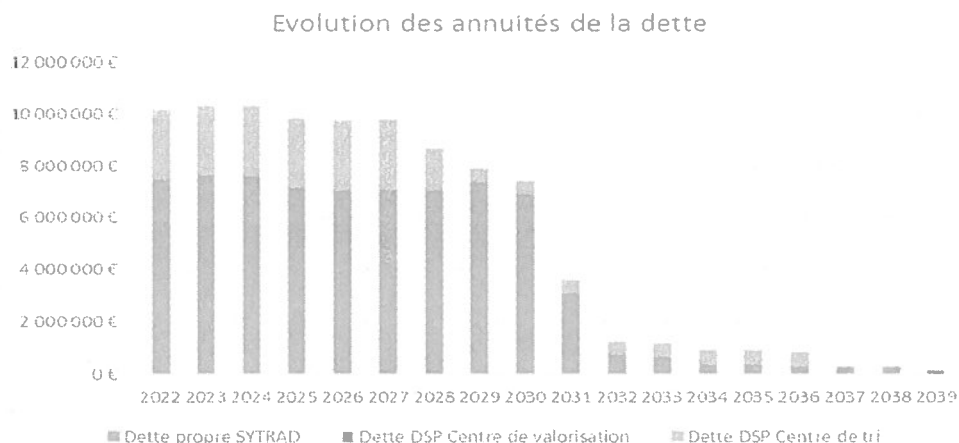
- Maîtriser l'augmentation du coût des prestations : estimation de l'augmentation de la formule de révision des prix pour les DSP : + 4,85% pour le centre de tri, + 3,22% pour les centres de valorisation
- Travailler avec les EPCI membres du SYTRAD pour maîtriser le taux de refus des collectes sélectives
- Poursuivre les actions de communication avec pour objectif d'obtenir un plus grand changement de comportement des habitants
- Développer des actions en faveur de l'économie circulaire et de la prévention des déchets
- A plus long terme, après 2022
 - Avenir de la production du compost issu des centres de valorisation
 - Limitation des quantités de déchets enfouis
 - Recherche de nouvelles filières de valorisation

- **Hypothèses d'évolution pour 2022 :**

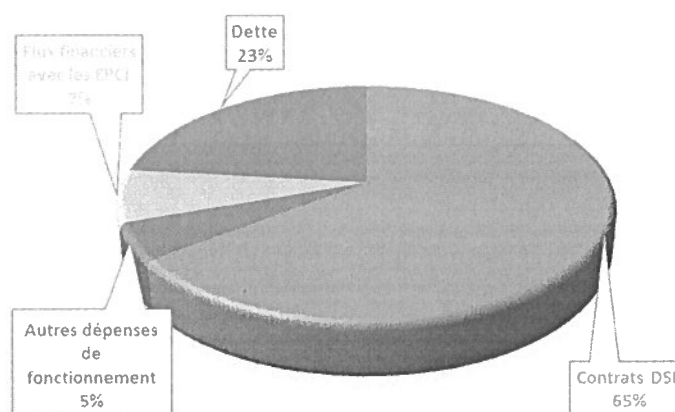
Les hypothèses envisagées pour l'élaboration du budget 2022 :

- Hypothèses d'évolution des tonnages :
 - OMr -0,5% par rapport à l'estimé 2021
 - Corps plats + 2,5 % de tendance + impact extension des consignes de tri
 - Corps creux + 6,5% de tendance + impact extension des consignes de tri
 - Cartons déchèterie + 15%
- Masse salariale : évolutions liées aux dépenses actuelles
- Autres dépenses de fonctionnement :
 - Communication : maintien du budget
 - Projet de territoire : le budget sera à déterminer une fois le plan d'action déterminé
- L'équilibre budgétaire sera fait par reprise des provisions

- **Dettes : évolution**



- **Structure des dépenses**



- **Structure et évolution du personnel**

Actuellement, le personnel du SYTRAD comprend 13 agents en activité (6 agents relevant de la filière administrative, 3 agents relevant de la filière technique, 4 agents relevant de la filière animation).

Pas de création de postes prévue pour les années à venir.

L'organisation des postes et fonctions peut évoluer suites à des départs d'agents pour s'adapter aux nouveaux besoins.

→ Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **PREND ACTE** de l'organisation de ce débat d'orientations budgétaires et des orientations proposées.

Point 4 – Décision modificative n°2 budget 2021

Rapporteur : Pierre JOUVET

Une décision modificative n°2 est proposée pour prendre en compte les dépassements de crédits pour l'exploitation des centres de valorisation et du centre de tri, suite à l'évolution des tonnages, plus importante que prévue au budget primitif, ainsi qu'une régularisation de charges sociales.

Ces crédits supplémentaires sont financés par diminution des provisions à constituer.

	Budget 2021	Décision modificative n°2
011 – Charges à caractère général – 611 Contrats de prestation de service	18 955 350 €	+ 1 000 000 €
67 – Charges exceptionnelles – 678 Autres charges exceptionnelles	0 €	+ 300 €
68 – Provisions – 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	3 240 769,86 €	- 1 000 300 €

→ Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** cette décision modificative n°2 et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son représentant, à effectuer toute démarche nécessaire à son exécution.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Décisions de la Présidente prises selon les délégations attribuées par le Comité Syndical : néant

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Geneviève GIRARD remercie les participants de leur présence.

Geneviève GIRARD,
Présidente.